

# APPEL À RÉSIDENCE ARTISTIQUE SANS HÉBERGEMENT 2023-2024

Maison des Arts - Saint-Herblain



## Projet et missions de la Maison des Arts

La Maison des Arts de Saint-Herblain est un établissement public d'enseignement dédié aux pratiques artistiques pour tous et propice à la rencontre entre toutes les formes d'expression et de création plastiques et sonores : musique, arts plastiques, arts numériques.

Installée au sein du quartier Bellevue, la Maison des Arts apporte dans ses missions une attention toute particulière à la lutte contre l'exclusion culturelle, à la participation de tous les habitants, à la défense de la diversité culturelle et aux évolutions des pratiques.

## La résidence (sans hébergement)

La résidence est ouverte à des artistes plasticiens professionnels pouvant témoigner d'une expérience artistique solide. Par cet appel, la Maison des Arts s'engage à mettre à disposition du résident un espace de travail qui lui permettra de réaliser un projet artistique en lien avec les usagers de la Maison des Arts et les habitants. Une présence régulière dans les murs est donc nécessaire. Il s'agit de permettre conjointement la mise en œuvre d'un projet artistique personnel tout en renforçant une action de sensibilisation à l'art contemporain sur le territoire. L'artiste aura accès à tous les équipements techniques de la Maison des Arts (atelier numérique, presse, matériel de sérigraphie, labo photo, four à céramique, etc.).

Ce temps de résidence devra donner lieu à la création d'une œuvre/trace.

Cet appel à projet s'adresse à un(e) artiste ou collectif d'artistes pour une durée de 6 mois, de novembre 2023 à avril 2024.

## Les objectifs de la résidence

- permettre aux élèves et usagers d'assister au processus de création, à faire partager une démarche artistique ;
- développer les liens avec le quartier et le territoire herblinois autour d'un projet de création et de sa diffusion ;
- soutenir la création contemporaine par la mise à disposition d'un espace de travail ;
- créer et inscrire une trace visible de la résidence au sein de la Maison des Arts et de la ville de Saint-Herblain.

MAISON DES ARTS



26, rue de Saint-Nazaire – 44800 Saint-Herblain  
02 28 25 25 80 – [www.maisondesarts.saint-herblain.fr](http://www.maisondesarts.saint-herblain.fr)





## Conditions générales

L'artiste percevra un cachet de **4500 euros TTC** pour l'ensemble du projet de résidence, incluant les frais de production.

L'artiste sera accompagné dans sa démarche par l'équipe éducative de la Maison des Arts.

Il devra mettre en place et/ou prendre part aux actions de médiation avec les acteurs éducatifs en direction du public herblinois.

Les interventions pédagogiques seront payées en sus. L'artiste devra animer au minimum 18h d'ateliers rémunérées 55 euros de l'heure TTC. Les interventions pédagogiques supplémentaires seront soumises à un arbitrage. Il animera également un stage découverte de 16h pendant les vacances d'hiver ou de printemps, qui donnera lieu à une rémunération en sus de 1000 euros TTC. Ainsi, un temps de présence régulier sur le territoire est nécessaire.

L'artiste devra ouvrir son espace de travail au public au moins 1 fois par mois, le mercredi après-midi. Il disposera d'un espace de travail d'environ 20 m<sup>2</sup>.

Il s'engage à être présent et disponible pendant les 6 mois de sa résidence.

Il devra prendre en charge ses consommables et son matériel.

Il s'engage à respecter les délais de production et à exposer ses recherches au terme de sa résidence.

La résidence ne comprend pas le transport qui est à la charge de l'artiste. Les artistes doivent être autonomes dans leurs déplacements.

Pour les artistes internationaux des notions de français sont nécessaires.

L'artiste s'engage à présenter sa démarche au sein de l'établissement.



## CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Un curriculum vitae de l'artiste.
- Un dossier illustré représentatif de son travail. Les œuvres qui sortent du cadre des techniques traditionnelles (performances, vidéos, etc.) sont évidemment prises en considération. Un support numérique doit alors être joint au dossier.
- Une garantie professionnelle (numéro de SIRET).
- Une note relative aux motivations et aux intentions de l'artiste sur le projet (1 page maximum).
- La description du projet.
- Une fiche précisant les besoins techniques.

Dossier à envoyer/déposer **pour le vendredi 26 mai 2023**, dernier délai :

> à l'accueil de la Maison des Arts : 26 rue de Saint-Nazaire - Saint-Herblain

> par courrier à l'adresse suivante : Maison des Arts, 26 rue de Saint-Nazaire - 44800 Saint-Herblain

> par mail : [residence.artistique@saint-herblain.fr](mailto:residence.artistique@saint-herblain.fr)

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Vous pouvez joindre une enveloppe affranchie pour le retour des dossiers en cas de non sélection.

## Critères de sélection

La sélection se fera en 2 temps :

### 1 - Sélection sur dossier

- La qualité du parcours artistique ;
- L'exigence et l'originalité de la démarche artistique ;
- La faisabilité technique ;
- La capacité de l'artiste à s'investir dans un programme de sensibilisation à l'art contemporain (présentation publique, proposition d'atelier, etc.) ;
- Les motivations du candidat.

### 2 - Entretien

Au terme de cette première sélection, nous inviterons les candidats présélectionnés fin juin pour une présentation des projets et une visite des locaux avec des enseignants et des responsables des pôles administratif, culturel et technique de la Maison des Arts.

## Pour tous renseignements

Gwenola Saillard-Calvez, responsable du département Arts Plastiques de la Maison des Arts.

[gwenola.Saillard-Calvez@saint-herblain.fr](mailto:gwenola.Saillard-Calvez@saint-herblain.fr)

MAISON DES ARTS



26, rue de Saint-Nazaire – 44800 Saint-Herblain  
02 28 25 25 80 – [www.maisondesarts.saint-herblain.fr](http://www.maisondesarts.saint-herblain.fr)

